



Non respect des plans suite à un achat (appartement)

Par **stacyc**, le **12/05/2008** à **14:04**

Bonjour, je souhaiterais connaître mon rayon d'action juridique au près de la société qui ma vendu un appartement!!

En octobre 2007, j'ai acheté un appartement au sein d'une copropriété de 17 appartement, à ce moment les travaux n'étaient pas encore terminé, de ce fait la signature c'est faite sur plan chez le notaire. Malheureusement, quelques mois après, les travaux s'achèvant rien ne correspond aux plans signés: création d'une servitude (escalier de secours plus grand que prévus et empiétant maintenant sur ma terrasse), modification des sols (parking, et voie de circulation des voitures, terrasse... et au sein de l'appartement: finitions désastreuses (au bout de quelques semaines les joints de la baignoire se détâches, les plaintes sont posées en biais... en clair la majeure partie des finitions sont à refaires...

De plus, je fais des courriers recommandés avec accusés de réception et aucune réponse de la part de cette société!!

Que puis- je faire? Dans quel ordre? Y a t-il une solution?

Cordialement, à qui veut bien me répondre rapidement, Mr CEZ.